chambre des actionnaires, on augmenterait l'influence du conseil de régence et on diminuerait celle du gouverneur.

M. Palletan. — Nous vous demandons d'étendre le privilège à des hommes représentant les intérêts français.

L'amendement de M. Palletan, fixant à vingt le nombre des actions, est rejeté.

L'amendement de M. Jourdan est repoussé.

Répondant à une observation de M. Habert, M. Coelhery déclare que les dispositions de la loi de 1858 et du décret de 1848 relatives aux warrants à deux signatures restent en vigueur.

AMENDEMENT MESUREUR

M. Mesureur demande que la Banque soit autorisée à escompter à l'échéance de six mois les effets sur les étrangers payables en France.

L'amendement de M. Mesureur est repoussé par 340 voix contre 189.

AMENDEMENT DUTREIX

M. Dutreix propose de fixer le minimum de la redevance à 2 millions 1/2 au lieu de 2 ou bien de partager les bénéfices.

L'amendement est repoussé par 370 voix contre 167.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

LA COMMISSION DU PANAMA

M. Castellin demande qu'aucun des membres, ayant appartenu aux ministères de 1884 à 1889, et que les membres de l'ancienne commission d'enquête du Panama ne puissent faire partie de la commission que la Chambre doit nommer demain. (Exclamations).

M. Castellin retire sa motion.

⁂

L'interpellation de M. Monifort sur l'application de la loi de juillet 1877 concernant le service des hôpitaux est renvoyée, si inscrite à la suite de l'ordre du jour.

La séance est levée à 6 h. 20.

AU SENAT

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 3 h.

PROJETS DIVERS

Le Sénat adopte, en deuxième délibération, la proposition de loi relative à la motion de la célébration du mariage en marge de l'acte de naissance des époux.

Il adopte également le projet portant approbation du règlement et des tarifs arrêtés par la conférence télégraphique internationale de Budapest.

M. Morel dépose le rapport sur les crédits supplémentaires votés par la Chambre et parmi lesquels se trouvent ceux relatifs à la cérémonie funèbre de Notre-Dame.

Le Sénat adopte enfin le projet relatif aux relations télégraphiques entre la France et la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et la Russie et s'ajourne à demain.

La séance est levée à 3 h. 55.

A LA COUR DE CASSATION

LA GRÈVE DE CARMAUX

Paris, 28 juin.

[illegible] souvient que Jaurès, la *Petite République* [illegible] la *Dépêche* de Toulouse se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Toulouse, qui les condamnait à 100,000 fr. de dommages-intérêts envers la verrerie de Carmaux, Société représentée par M. Rességuier, pour immixtion illicite et abusive dans la grève de 1895.

L'affaire est venue aujourd'hui devant la chambre des requêtes de la Cour de cassation, présidée par M. Tanon.

Le conseiller rapporteur, M. Letellier, a [illegible] des observations dans le sens du [illegible]. Il s'est fondé sur ce qu'il [illegible] constatations de fait de l'arrêt [illegible] souveraines, qu'il y avait eu [illegible] part des demandeurs en cas-

⁂

[illegible]age a demandé, au nom de M. [illegible] et des deux journaux socialistes, [illegible]sion du pourvoi. Il a soutenu que, [illegible] appréciation des faits du procès [illegible] s'était fondée sur une proposition [illegible]damentale, qui tombait sous la censure [illegible] la Cour suprême, à savoir : que toute [illegible]xion d'un tiers dans une grève, [illegible]omme public, journaliste ou simple particulier, constituait une faute, et pouvait [illegible]onner ouverture à des dommages-intérêts, s'il en découlait un préjudice.

Me Lesage a soutenu que cette proposition était erronée ; que l'immixtion des tiers dans une grève était un acte licite, à condition qu'elle ne dégénérât pas en diffamations ou en violences.

M. Lavocat général Duval doit donner ses conclusions.

Nous ferons connaître l'arrêt.

LES DÉSESPÉRÉS

LA CHIFFONNIÈRE

S'étalant entre les terrains vagues que limitent les fortifications et la Deûle, la cité des chiffonniers déverse chaque nuit, par les rues de Lille, les chercheurs de chiffons, qui s'en vont courbés sous la hotte fouiller les tas d'immondices.

Avec des prétentions d'alignement, des masures, hâtivement construites, s'accolent pour se soutenir, laissant en chacune d'elles, là le désordre des chambres où l'on dort après y avoir mangé, et tout auprès, la fosse au triage où s'entasse, systématiquement classés, os, chiffons, papiers bibelots brisés que les plus habiles ajusteront pour la vente à l'étal des quais. Derrière, la cour grouillante du clapotement des canards et des enfants parmi la boue. Ignorant parfois l'école, couverts de vieux habits trop larges et coupés pour n'être pas trop longs, ces marmots jouent au milieu des bêtes, insouciants de leurs visages gourmés et sales, de leurs mains noires.

⁂

Par une triste matinée de fin d'octobre, j'allais, frileux sous la fourrure ouatée du pardessus, évitant les couches trop épaisses de cette pâte noire et visqueuse qui ne sèche pas dans la cité des chiffonniers. Appelé la veille auprès d'une jeune phtisique déjà soignée sans espoir, je songeais au triste et fatal héritage des enfants qui grandissent au milieu des émanations putrides de ces lieux : la tuberculose.

Et je pensais, découragé quelque peu, que rien de l'hygiène ne pénétrerait là, volontairement. Combien de fois ces braves chiffonniers ne m'avaient-ils déclaré, sincèrement convaincus : « que pas un métier n'était plus *sain* que le leur », s'acharnant encore, secoués par la toux révélatrice, quand mon silence n'approuvait pas. « Tenez, me disaient-ils en me montrant les quelques bambins qui m'entouraient curieusement, avez-vous vu des enfants se mieux porter? » Et la gourme pouilleuse encollant leurs cheveux, les glandes boursouflant leurs petits cous : « Ça, déclaraient-ils, en un rire bruyamment assuré, ça, c'est la santé. »

Et j'allais, amèrement sceptique en cet instant, jusqu'à la porte de planches mal ajustées, derrière laquelle devait agoniser ma malade. La poussant, j'entrai malgré l'inoffensif aboiement d'un grand chien maigre et pas méchant. Au fond, la mère triant les chiffons apportés le matin, se leva et me vint dire dans un sanglot : « Ah ! c'est fini, docteur le pendant qu'un bambin s'accrochait au tablier en loques de la pauvre femme, me répétait jusqu'à la caresser attendue : « tu sais, Monsieur, elle est morte Léonie. »

Après de rapides constatations, je traçai le certificat d'usage, écoutant avec intérêt le récit complétant celui de ses espérances irréalisées que m'avait fait cette jeune fille.

Ce récit, court roman, le voici :

Léonie s'était laissé grandir auprès des autres enfants, battue et caressée comme eux. Rien ne l'avait distinguée de ses compagnes.

A quinze ans, pâlotte, chaque jour plus séchée par les crues les émanations de la fosse, elle s'était donnée sans amour, sans résistance, comme subissant une chose prévue, au gars qui l'avait prise parmi les chiffons. La vie se continuait uniforme, avec des lendemains semblables aux jours passés : c'était au réveil, la toux sèche qui l'exaspérait sans l'inquiéter, puis, la hotte sangée, le traditionnel crochet en main, le départ dans le froid du matin. Au retour, courbée sous le poids des débris accumulés dans la hotte, le chemin du matin semblait plus long, et quand sa charge à terre, elle avalait la bouillie mal préparée par une jeune sœur, elle ne songeait pas au repos, puisque bientôt après, c'était le triage en commun, mollement fait en le croisement des plaisanteries grossières.

Or, quelques mois avant la mort de Léonie, pendant ses recherches dans la rue habituellement parcourue, un grand jeune homme aux yeux fatigués mais doux, seul passager de la rue déserte, l'avait remarquée. Allant au repos, après le pénible travail de nuit de l'imprimerie, il avait compati à la misère apparente de la jeune fille. A chaque rencontre un désir de consolantes paroles montait à ses lèvres chaque jour la tristesse de cette face blême l'emplissait de pitié.

Chaque matin, aussi, une préoccupation autre que celle de la besogne coutumière, avait doucement agité la jeune chiffonnière. Sans définir plus l'imprécis des sensations éprouvées, elle attendait, anxieuse le grand jeune homme qui l'avait regardée.

Un matin qu'elle lui sembla grelottante sous ses guenilles et plus courbée sous le fardeau, il s'approcha, hésitant, et sans un mot, il eut le geste brusque du monsieur charitable. Puis, s'éloignant, il laissa confuse la pauvrette. La route lui sembla plus longue encore et la hotte plus lourde ce jour-là, et plus d'une larme glissa sur ses joues brûlantes.

Comment expliquer que, soumise à son rôle de protégée, la fille de chiffonniers connut de nombreux jours la joie d'attendre le grand jeune homme, la douleur de subir l'aumône qu'elle aurait rejetée de tout autre ?

Il y a quelque huit jours, le grand jeune homme charitable ne trouvait plus, en quittant l'imprimerie la jeune fille aux mélancoliques yeux noirs. Les absences se répétant l'alarmèrent ; il questionna le vieux qui « faisait » alors la rue, et apprit le danger que courait la pauvre phtisique.

Peu avant mon arrivée, il était venu, inquiet, près de l'amie. Et longuement il avait sangloté, quand la mère lui remit — Léonie avait prévu sa visite — soigneusement empaquetés, les sous offerts à la chiffonnière.

MARY-GILL.

MAISON DU PEUPLE

Réunion des élus du Parti Ouvrier

Dimanche s'est tenue, à la Maison du Peuple de Lille, la première réunion trimestrielle des élus du Parti.

Quoique convoquées un peu tardivement un grand nombre de sections s'étaient fait représenter.

Le citoyen Delory, qui présidait, a exposé le rôle des réunions trimestrielles des élus du Parti. Puis il a donné lecture de l'ordre du jour de la réunion :

Premièrement: ce qui a été fait dans chaque commune concernant les questions suivantes :

I. Institution de cantines scolaires où les enfants trouveront, à prix réduit ou gratuitement, un repas de viande entre la classe du matin et la classe du soir ; et deux fois par an, à l'entrée de l'hiver et de l'été, distribution de chaussures et de vêtements.

II. Introduction dans le cahier des charges pour les travaux de la ville de clauses réduisant à huit heures la journée de travail, garantissant un minimum de salaire déterminé par le Conseil, d'accord avec les corporations et interdisant le marchandage aboli par un décret-loi de 1848. — Organisation d'un service d'inspection, chargé de veiller à l'exécution de ces clauses.

III. Bourse de travail confiée à l'administration des syndicats ouvriers et des groupes corporatifs.

IV. Au sujet de cet article, revendiquer pour les municipalités la liberté des taxes par lesquelles devront être remplacées les taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques et les denrées alimentaires.

V. Exemption pour les petits loyers de toute cote mobilière et personnelle, reportée sur les loyers d'un taux supérieur progressivement imposés. — Assainissement et réparations, aux frais des propriétaires, des logements reconnus insalubres. — Imposition des terrains non bâtis proportionnellement à leur valeur locative.

VI. Placement par les municipalités et les Bourses du Travail ou les syndicats et retrait des autorisations aux placeurs.

VII. Création des maternités et d'asiles pour les vieillards et les invalides du travail. — Asiles de nuit et distribution de vivres pour les ouvriers à la recherche de travail, sans résidence fixe.

VIII. Organisation d'un service gratuit de médecine et d'un service de pharmacie à prix de revient.

IX. Etablissement de bains et de lavoirs publics et gratuits.

X. Création de sanatorium pour l'enfance ouvrière et envoi dans les sanatorium existants aux frais de la commune.

XI. Service de consultations judiciaires gratuites pour les litiges intéressant les ouvriers.

XII. Au sujet de cet article il faut poursuivre l'abrogation de l'article 74 de la loi municipale du 5 avril 1884 qui, en instituant la gratuité des fonctions municipales, ne tend rien moins qu'à exclure de l'administration de nos communes la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, celle qui n'a que son travail pour vivre.

XIII. En attendant que soit remaniée dans un sens conforme aux intérêts du travail, la [illegible]diction de la prud'homie, rétribution des [illegible] d'hommes ouvriers à un taux qui leur assure l'indépendance absolue vis-à-vis du patronat.

XIV. Publication d'un bulletin municipal officiel et affichage des décisions prises par le Conseil.

Deuxièmement, les différentes propositions d'intérêt général qui ont pu être faites par nos élus, les difficultés qu'elles ont rencontrées, les moyens employés pour les faire aboutir.

Troisièmement, quelles sont les questions à discuter dans la réunion spéciale des élus, qui se tiendra lors du prochain Congrès national à Paris.

La discussion est ouverte sur la première partie de l'ordre du jour.

Article premier. — A Roubaix, Lille, Calais et Croix, les cantines scolaires fonctionnent toute l'année ; à Loos elles fonctionnent l'hiver ; à Wattrelos la question est à l'étude. La moyenne du repas est à Roubaix de 0.18 cent. et à Lille de 0,20 centimes.

Au sujet de la distribution des vêtements il est constaté que l'on ne fait partout qu'une seule distribution à l'entrée de l'hiver, mais qu'un stock de vêtements reste à la disposition du bureau des écoles qui, dans le cours de l'année, sur l'avis de la commission, fait des distributions supplémentaires.

Article 2. — Il est démontré que toutes ces tentatives ont échoué devant l'autorité supérieure.

Article 3. — Considérant que les Bourses du travail ne sont pas à la complète disposition des associations ouvrières, les élus déclarent qu'ils chercheront un autre moyen pour donner satisfaction aux ouvriers syndiqués.

Article 4. — Lille et Calais déclarent qu'ils sont en train de préparer un travail à ce sujet; il est décidé que ces études seront envoyées au Comité fédéral qui les communiquera aux sections.

Article 5. — Il résulte des renseignements donnés par les élus, que presque toutes nos grandes localités du Nord ont mis en application tout ou partie de cet article.

Article 6. — Lille et Roubaix ont des associations qui ont commencé le placement gratuit.

Article 7. — Roubaix et Lille possèdent ces services, et d'autres localités en ont organisé quelques-uns.

Article 8. — Roubaix a essayé le service pharmaceutique à prix de revient. Le gouvernement a opposé son veto. Pour le service médical, il existe dans les grandes villes un service fonctionnant la nuit.

Article 9. — Lille et Roubaix seuls possèdent les services à prix réduits, mais non gratuits.

Article 10. — Lille et Roubaix envoient des enfants au sanatorium de St Pol-sur-Mer. Lille a en plus décidé l'envoi de 200 enfants des écoles aux bains de mer, aux vacances d'août.

Article 11. — Pendant l'année 1896, Roubaix a pu l'établir avec l'approbation préfectorale, mais en 1897, sous le ministère Méline, Lille et Roubaix se sont vu refuser les crédits nécessaires.

Article 12. — Il sera dressé un texte de proposition que nos élus déposeront dans leur assemblée.

Article 13. — L'assemblée, après avoir constaté que le ministère actuel ne permet de payer les ouvriers qu'autant que l'on paie les patrons, a décidé de demander au Conseil national l'organisation d'un Congrès de prud'hommes ouvriers pour examiner à fond cette question.

Article 14. — On préconise la fédération des communes socialistes du Nord pour la publication dudit bulletin.

⁂

Il est ensuite décidé que vu l'heure avancée, l'on remettra la deuxième partie de l'ordre du jour à la prochaine séance.

En ce qui concerne la troisième partie, chaque section fera une proposition par écrit.

La séance a été levée à 7 h.

L'ORAGE DANS LA RÉGION

Nous avons, dans nos précédents numéros, signalé les nombreux accidents et dégâts causés par la foudre ; voici les nouveaux renseignements qui nous parviennent de nos correspondants sur l'orage de samedi :

A Waziers, il y a eu quatre victimes. Un groupe d'ouvriers mineurs de la fosse Cuyant s'étant réfugiés dans une maison en construction, ont été atteints par la foudre.

Un jeune homme de Monchecourt, âgé de 18 ans, a été tué net. Les trois autres ont été grièvement brûlés. L'un d'eux a même perdu l'usage de la parole.

A Gommegnies, une maison a été incendiée: le propriétaire et sa fille ont été tués par la foudre.

A Givenchy les La-Bassée, la foudre est tombée sur l'établissement de la source « La Santé ». Un incendie s'est déclaré qui a pu être heureusement éteint presqu'aussitôt.

Au Quesnoy, les dégâts causés sont considérables.

La foudre est tombée à Englefontaine sur la cheminée de la fabrique de sucre qu'elle a complètement démolie ; à Neuville-lez-Salesche, elle a foudroyé deux vaches dans les prairies ; à Herbignies-Villereau, elle est tombée sur la grange de M. Deparis, maire de Villereau, et a démoli toute la toiture ; la plupart des routes sont ravinées.

A Neuvilly, deux animaux ont été foudroyés dans une prairie.

Au Cateau la foudre est tombée : sur un hangar appartenant à M. Scalarrino, chez MM. Desse, adjoint ; Heloïs, débitant ; Poret, au bureau de postes ; la rue d'Embos a été dépavée sur une longueur de 200 mètres ; une dizaine de maisons ont été inondées.

A Quéant un moulin à vent a été complètement détruit par la foudre.

A Robersart, la foudre est tombée sur trois maisons, les dégâts sont importants.

A Mazinghien, un journalier, nommé Louis Décaussin, âgé de 61 ans, a été trouvé foudroyé au chemin du Jonc-de-Mer.

A Landrecies, les dégâts sont considérables, une maison a été détériorée et un veau a été tué. Les récoltes ont beaucoup souffert.

A Catillon, une grange a été détruite.

Malgré des avis réitérés, certains de nos correspondants persistent à écrire au recto et au verso de la feuille.

Nous les prions à nouveau et instamment de n'écrire que d'un seul côté. Ils nous éviteront ainsi un travail fastidieux et une perte de temps.

QUESTIONS D'ASSISTANCE

Les Chauffoirs Publics

A LILLE

On sait ce que signifie cette œuvre d'assistance communale très primitive des chauffoirs publics.

Dans la pensée de l'ancienne administration municipale, ces chauffoirs ne devaient être que des abris permettant aux gens sans feu ni lieu de venir y chercher la provision de chaleur nécessaire à leur vitalité.

On se contentait, par conséquent, de n'ouvrir ces chauffoirs que pendant les hivers rigoureux : depuis 1893, on avait comme refuge pour les nomades l'Asile de nuit qui devint, chaque hiver, on ne peut plus insuffisant.

Nous avons pensé que les chauffoirs publics devaient être en même temps des refuges de nuit temporaires : qu'il ne fallait pas attendre les hivers rigoureux pour accorder l'abri et le feu aux sans asile, car il y a tous les jours des victimes de la misère, du chômage, d'une crise quelconque.

L'Administration municipale actuelle, inspirée d'idées moins étroites, plus large que sa devancière en matière de solidarité sociale, n'a donc pas hésité à approprier les locaux de la Ville qu'elle a fait servir à l'œuvre des chauffoirs publics, de façon à ce qu'il y ait plus d'air et de lumière. Elle a fait placer des planchers, des lits de camp, des bancs, des chaises, des bureaux, des armoires dans ses cinq refuges, à seule fin de ne pas laisser coucher les malheureux par terre, dans l'ordure, comme cela se faisait dans le temps, et de pouvoir mettre les objets en sûreté.

Tous les matins, les chauffoirs étaient désinfectés au sulfate de fer et étaient lavés avec soin.

On a mis à la disposition des infortunés du savon, des servilettes, des brosses, des ciseaux, des rasoirs et autres objets de propreté.

On envoyait les plus dégueniliés avec un ticket se faire désinfecter à l'Asile de nuit.

Voilà ce qui a été fait comme réforme dans les chauffoirs publics, pendant l'hiver dernier.

⁂

En cinq mois, du 1er novembre 1896 au 31 mars 1897, il y a eu 32.103 entrées se répartissant ainsi dans chacun des cinq chauffoirs : Canteleu 3123, soit environ 22 par nuit; Esplanade 4647, soit 30 par nuit; place Déliot 4738, soit 31 par nuit; Fives 8438, soit 55 par nuit, St Sauveur 10707, soit 71 par nuit. Ces entrées constituent une moyenne de 7.500 à 8000 individus sans ressources qui ont dû avoir recours à nos refuges de nuit.

Les surveillants ont eu le devoir de ne pas laisser séjourner les réfugiés plus d'une semaine dans les chauffoirs, de distribuer, le plus équitablement possible, les secours en argent, en vêtements et en nature qui leur étaient remis par nous ou par des personnes charitables.

Ils opéraient ainsi : les bonnes places près du foyer ou sur le lit de camp étaient laissées aux vieillards, aux invalides, aux malades plus âgés, et à ceux-là aussi allaient les premiers secours. Quant aux valides, les secours en nature leur étaient remis quand ils se nettoyaient et nettoyaient le refuge. Ceux qui étaient mieux servis, d'entre les valides, pour les secours, c'étaient les réfugiés qui recommodaient les effets, lavaient les chemises rassaient la barbe et coupaient les cheveux de leurs frères d'infortune.

Le bureau de bienfaisance nous permit par son précieux concours, de distribuer dans nos chauffoirs 12.491 bons des cuisines populaires. Il fut ainsi distribué 6230 portions de bouillon et 6261 portions de légumes aux réfugiés, soit une proportion de 34 0/0.

Des personnes généreuses ont fait, dans les différents chauffoirs, les dons suivants : 3397 bons de cuisine, 58 vêtures, 19 paires de chaussures, 17 coiffures, 35 paquets de tabac, 55 cafés, 100 coquilles, 1 pâté, 3 kilog. de viande consommée et 48 fr. 10 en espèces.

Quelques centaines de bons ont été distribués aux pauvres qui ont été adressés au bureau municipal de l'assistance publique.

⁂

L'œuvre d'humanité accomplie grâce à ces refuges improvisés, est incontestable : l'œuvre de sécurité ne l'est pas moins.

Voici ce que nous révèle la statistique criminelle depuis, et y comprise, l'année 1892.

Notre ville dont on évalue la population à 215.390 habitants, est, par sa situation industrielle et géographique de la plus grande importance dans la région du nord, tant comme ville frontière qu'en sa qualité de centre même ville de France, ouverte à tous les gens sans ressources et à tous les malfaiteurs de la région, ainsi qu'à ceux qui lui viennent par toutes les routes de France et des pays voisins.

Or, vous n'ignorez pas que la criminalité doit surtout ses progrès à la misère, au chômage, à la crise industrielle et agricole, à l'affluence des malheureux qui viennent du dehors, chassés de leur foyer et de leur pays par l'exploitation capitaliste désertant pour la plupart la campagne pour venir chercher à la ville un salaire rénumérateur et n'y trouvant au contraire que la plus noire misère, après avoir été, le plus souvent, les dupes de bureaux de placement.

Notre ville subit donc le sort des grandes cités qui sont naturellement les refuges des miséreux en même temps que les réservoirs des prisons.

En relevant le total des arrestations pour vagabondage, mendicité, vol, vol avec effraction, attaques nocturnes, de 1892 à 1896, nous avons la statistique criminelle suivante :

En 1892,	une arrestation	sur 151	habit.
» 1893,	id.	179	»
» 1894,	id.	158	»
» 1895,	id.	171	»
» 1896,	id.	180	»

Mais, pour mieux se rendre compte de l'influence heureuse de nos œuvres philanthropiques sur la criminalité, voici une statistique criminelle établie par année et par comparaison entre la meilleure saison et la saison la plus mauvaise de l'année :

1892 : Eté. — 32 mendiants, 39 vagabonds, 237 voleurs, 17 vols avec effraction, soit 295. Hiver : 53 mendiants, 45 vagabonds 230 voleurs, 8 vols avec effraction soit 341.

1893 : Eté. — 23 mendiants, 25 vagabonds, 194 voleurs, 11 vols avec effraction, soit 264. Hiver : 31 mendiants, 51 vagabonds, 220 voleurs, 24 vols avec effraction, soit 326. Cette année là, fut créé l'Asile de nuit, dont l'influence sur la criminalité a été aussi très heureuse.

1894 : Eté. — 49 mendiants, 53 vagabonds, 258 voleurs, 2 vols avec effraction, 1 attaque nocturne. Hiver : 42 mendiants, 35 vagabonds, 253 voleurs, 7 vols avec effraction, soit 337.

1895 : Eté. — 80 mendiants, 52 vagabonds 191 voleurs, 1 vol avec effraction, 9 attaques nocturnes, soit 333. — Hiver : 47 mendiants 40 vagabonds, 212 voleurs, 7 attaques nocturnes, 11 vols avec effraction soit 317.

1896 : Eté. — 32 mendiants, 55 vagabonds, 179 voleurs, 12 vols avec effraction, 1 attaque nocturne, soit 279. Hiver, 24 mendiants, 18 vagabonds, 179 voleurs, 5 vols avec effraction, 7 attaques nocturnes, 233.

En somme, la criminalité a progressivement diminué depuis l'année 1894, c'est-à-dire l'année de fonctionnement de l'asile de nuit. Et si l'hiver dernier a été la saison qui, de toutes les saisons d'hiver et d'été, depuis 1892, a fourni le moins de délits criminels aux tribunaux, c'est parce que les chauffoirs, ouverts plus tôt, transformés en refuges et leurs hôtes malheureux y trouvant des secours, sont venus efficacement en aide à l'asile de nuit.

Nous trouvons dans cette statistique, une excellente preuve d'encouragement à continuer la réalisation des œuvres de solidarité communale.

Ainsi donc, pour peu de chose, pour une dépense qui coûte à peine à la ville 0.20 centimes par nuit et par individu, nous coopérons préventivement à la sécurité de la rue nous évitons à des malheureux la faim et le froid, et surtout le déshonneur, car nous aidons ainsi à un certain nombre de nos frères d'infortune à trouver du travail et à éviter une fin cruelle et certaine ou la prison.

H. GHESQUIÈRE.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

TERRIBLE CATASTROPHE

New-York, 28 juin.

Une dépêche de Valparaiso annonce que 26 mineurs ont été tués par la chute d'un rocher dans une mine, près de Atavama.

AFFAIRES D'ORIENT

Constantinople, 28 juin.

Voici la situation des négociations : maintien des capitulations mais avec modifications pour remédier aux abus.

Concernant l'indemnité, les ambassadeurs proposent 4 millions 1/2. La Porte veut davantage. On croit qu'elle acceptera cinq millions.

Concernant la Thessalie, la Porte demande la rectification des frontières lui donnant les districts occupés par les Musulmans et les Kutsovalaques.

MASSACRE D'EUROPÉENS

Sydney, 28 juin.

Une dépêche de Brisbane, annonce le massacre d'Européens dans la Nouvelle-Guinée.

L'INSURRECTION DE CUBA

Madrid, 28 juin.

M. Canovas a déclaré que 50.000 hommes seraient envoyés à Cuba, dans le courant du mois d'octobre prochain.

20

LE ROI DES CAMELOTS

par

Camille Bias

PREMIÈRE PARTIE

Mme Duchamel qui les avait laissés [illegible] entra, suivie de son essayeuse.

— Oh ! la jolie robe ! s'exclama Pierrette [illegible] entraînée.

— Elle est pour toi... Je te trouve trop [illegible] pour sortir en uniforme à pré-[illegible]

« Tu [illegible] mettre.

La petite [illegible] une joie d'[illegible] tant qu'elle était encore du reste. Elle [illegible] en compagne restée au couvent, le [illegible] annoncé par son frère, sur velléités de révolte contre Mme Duchamel, qu'elle embrassa et serra de toute une étreinte [illegible]

— Grande bête ! tu me fais mal.

Elle riait aux larmes en la détachant de son cou, ravie de l'effet produit par sa surprise.

Pierre jouissait de leur plaisir à toutes les deux ; il restait debout, silencieux, les contemplant.

— Oh ! comme on va me regarder avec cette toilette ! frérot — elle avait conservé dans l'intimité cette appellation de l'enfance — frérot tu seras fier de ta petite sœur, tu verras. Car, vous savez, vieille amie, nous partons pour Soissons; tout à l'heure, Pierre et moi ; cela vous apprendra à me refuser des choses raisonnables.

Mme Duchamel restait tout interdite; elle s'était promis une joie de cette surprise faite à l'enfant, celle de l'admirer tout le jour, et surtout de la faire admirer par M. Henri, ce jeune et intelligent associé de son mari, qui avait vu grandir Pierrette et l'aimait d'une affection tendre que le frère et les amis, le connaissant bien, encourageaient pour le bonheur de la jeune fille.

— Ma chère enfant, dit Pierre, tu ne peux m'accompagner ; je vais à Soissons pour affaires.

— La belle raison ! nous t'attendrons pendant que tu les feras, tes affaires.

— Sans doute. Que Mme Duchamel et même M. Henri, puisqu'il est libre, m'accompagnent là où ailleurs, qu'est-ce que cela peut faire? Si tu nous quittes, nous déjeunerons toujours ensemble en arrivant là-bas, et au moins, en chemin de fer, je serai près de toi. On ne se voit pas si souvent pour se séparer ainsi volontairement les jours de sortie.

Le raisonnement de Pierrette était irrésistible ; chacun s'inclina, satisfait, du reste, de la conclusion.

— Mais M. Duchamel déjeunera donc seul ? dit encore Pierre Darson.

— Il viendra avec nous si cela lui plaît.

— Mon mari a aujourd'hui un déjeuner d'affaires, ne vous inquiétez pas, si cela seul vous préoccupe, Pierre. Nous devions disposer de la journée sans lui.

On annonça M. Henri Mercier.

— Va le recevoir, frérot, pendant que je m'habille ; nous ne te ferons pas attendre.

Elle courait, dansait, chantait ; on ne pouvait arriver à agrafer sa robe, qu'elle était si heureuse d'étrenner cependant. Une petite pèlerine très courte, en taffetas à petits carreaux noirs et blancs comme le costume, le complétait. C'était simple et jeune, et cela lui seyait à ravir.

Le chapeau qu'elle n'avait pas vu encore lui arracha des cris de joie.

Une guirlande de roses sauvages très pâles le garnissait, descendant par derrière jusque dans le dos.

Pierre et Henry causaient, attendant ces dames. De quoi eussent-ils causé, si ce n'avait été de Pierrette et de ses charmes ? Celle-ci entra ; ils furent éblouis tous les deux. Elle leur fit une révérence joyeuse.

— Suis-je assez jolie comme cela, dites ?

— Il faut bien que tu le sois pour deux, fit le frère en riant.

Elle lui tira l'oreille, l'embrassant en même temps.

— Je ne sais pas pourquoi tu exagères toujours ta laideur. Cela m'agace à la fin. Voyons, monsieur Henri, avez-vous vu de plus beaux yeux que les siens, et quand il vous regarde, voyez-vous autre chose dans son visage ?

— Il serait ridicule de faire un compliment à Pierre ; pourtant, je suis de votre avis, mademoiselle, ses yeux disent son cœur et son intelligence, on ne saurait être laid avec cela.

On se disait « monsieur et mademoiselle » depuis les dernières vacances.

— Partons-nous ? dit le camelot.

Une domestique annonça qu'une voiture attendait. Mme Duchamel, connaissant les heures de départ, l'avait envoyée chercher.

Pierre regarda sa montre, une montre d'argent qu'attachait un cordon de soie.

— En effet, nous n'avons pas de temps à perdre.

On arriva à la gare de l'Est au moment où le guichet se fermait.

— Train direct ! premières !

Pierre se releva la glace pendant que ses amis et sa sœur gagnaient la salle d'attente.

On s'arrêtait sur le passage de Pierrette. Si elle n'entendait pas les paroles dites sur son compte, elle saisissait les regards et retenait le bras de Henri qui l'entraînait.

— Est-ce moi ou ma jolie robe qu'on regarde tant ? demanda-t-elle en se retournant à Mme Duchamel.

Elle riait, montrant ses petites dents de jeune chien, prêtes à jouer en attendant l'heure de mordre.

— Marche donc, grande enfant. On regarde les deux.

— Eh bien ! vous êtes encore là ?

C'était Pierre, ses tickets à la main.

Alors la pensionnaire entraîna les autres.

En wagon, elle dit :

— Il ne monte personne avec nous. C'est ennuyeux.

— Au contraire ; nous sommes mieux seuls.

Elle fit la moue, cette moue rose qui n'avait rien de fâché ni de boudeur.

On n'arriva qu'à deux heures à Soissons, quoiqu'on eût pris un train direct, Tous mouraient de faim ; on commença par déjeuner à la gare.

C'était l'heure la plus chaude de la journée.

Mme Duchamel ressentait une lassitude ; elle s'était hâtée pour ce voyage inattendu ; elle demanda qu'on attendît pour la promenade que les rayons solaires fussent moins ardents.

Pierre sortit pour l'affaire qui l'amenait à Soissons. Dix minutes plus tard, une voiture venait se mettre à la disposition des trois voyageurs restés au buffet.

De la part de M. Darson qui serait peut être retenu longtemps, un louageur venait les prendre pour les conduire en forêt.

Pierre leur donnait en même temps l'adresse d'un restaurant où l'on se retrouverait à six heures.

Pour la pensionnaire, ce fut une nouvelle surprise heureuse, une nouvelle occasion aussi, il faut bien le dire, d'enthousiasme pour son frère. Entre Mme Duchamel et Henri, elle trouvait un double écho quand elle faisait l'éloge de Pierre.

La promenade fut moins longue qu'on ne pensait la faire. La chaleur ardente du milieu du jour était devenue accablante ; le soleil se voilait sous des vapeurs rougeâtres ; de loin, des nuages accouraient, bas et noirs.

L'orage était imminent, et dans les bois où des coups de vent courbaient les arbres, les feuilles chantaient la tempête et le jour semblait déjà fuir devant l'ombre envahissante.

Pierrette avait peur de l'orage. Du reste la voiture était découverte, et si lois qu'on pût voir dans la grande allée sombre, on ne découvrait aucun abri. La plus vulgaire prudence ordonnait le retour.

Pierre attendait au restaurant. Il s'était trouvé libre plus tôt qu'il ne l'espérait, l'approche de l'orage lui fit supposer le retour des promeneurs.

(A suivre.)